Nations Unies

S/PV.4555



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4555e séance

Mercredi 19 juin 2002, à 10 heures

New York

Président :	M. Wehbe	(République arabe syrienne)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Gokool
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	Mme Sharon Lim

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2002/618)

02-43225 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2002/618)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l’accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d’inviter au titre de l’article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

J’invite M. Klein à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, document S/2002/618.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

M. Klein : C’est un honneur pour moi que de me retrouver face aux distingués membres du Conseil pour faire état des progrès réalisés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) dans la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. La MINUBH a continué d’enregistrer d’importants progrès dans la réalisation du plan de mise en oeuvre de son mandat. Nous avons, à présent, atteint l’étape où le Secrétaire général a recommandé de clore la Mission à la fin de cette année. Je soutiens pleinement cette recommandation, même si – à certains égards – elle semble être paradoxale.

Cette impression de paradoxe réside dans le fait que la MINUBH est sur le point d’achever avec succès son mandat de base, alors que la Bosnie-Herzégovine continue de nécessiter le soutien et l’attention de la communauté internationale. La paix ne se suffit pas encore à elle-même en Bosnie-Herzégovine; de sérieux problèmes apparaissent, notamment la criminalité et la corruption, lesquels posent des défis fondamentaux à la viabilité et au maintien de la situation du pays. Les résidus de la guerre subsistent; la situation du pays reste fragile sur le plan interne, ne présageant à son tour, et en cas de détérioration, que peu de signes encourageants sur le plan externe.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Qu’il me soit permis d’expliquer la situation avec plus de détails. La Bosnie-Herzégovine reste une « oeuvre en progrès ». À l’instar de nombreux autres pays en transition, elle fait face à de sérieux défis politiques, économiques et sociaux. Mais, situation quasi particulière, trois obstacles fondamentaux à la stabilité interne et à la sécurité externe doivent encore être levés. Il s’agit de l’absence d’attachement politique des citoyens à l’égard de l’État, de la présence continue de criminels de guerre et de l’absence de la primauté du droit. Ces trois problèmes sont liés. Tant que ces problèmes ne seront pas réglés, la communauté internationale ne pourra réduire ou mettre un terme à son engagement. Les risques, sur le plan interne et régional, seraient considérables, et il serait fort probable que la communauté internationale devrait ultérieurement se réengager sur le terrain, et ce, à un coût encore plus grand.

Le défi politique tient au fait que deux des trois peuples constitutifs ne croient pas en l’État de Bosnie-Herzégovine. Et comme l’a dit récemment un ancien dirigeant de la Republika Srpska, « Je crois en la Republika Srpska et en l’Europe. La Bosnie nous a été imposée ». Ce qu’il n’a pas réussi à comprendre, c’est que l’État de Bosnie-Herzégovine n’est pas une alternative à l’Europe, mais une condition préalable. Une grande partie de la population croate herzégovinienne a commis la même erreur. Au lieu d’utiliser les droits politiques disproportionnés conférés par la Constitution de Dayton, en fonction de

laquelle un sixième de la population a acquis un tiers du pouvoir politique, les Croates herzégoviniens ont écouté le chant de sirène de l'élite criminelle qui s'est enrichie tout en appauvrissant ses partisans sur les plans politique et économique.

Les accords récents et les impositions de l'ancien Haut Représentant ont permis de trouver une solution juridique au problème de l'inégalité ethnique, mais cela ne suffit pas encore pour susciter la notion essentielle d'acceptation de l'État. Tant qu'il n'y aura pas de règlement politique interne, la situation restera précaire, exacerbée par la présence continue de trois armées coûteuses dans un seul État. Tant que ces trois armées se considèrent comme des ennemis mutuels, la Force de stabilisation (SFOR) restera piégée dans son rôle de force de stabilisation sans laquelle aucun progrès ne sera possible. Alors que les faits encourageants survenus en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie ont pratiquement supprimé la menace d'une agression extérieure, les conséquences régionales d'une implosion pourraient encore être dévastatrices.

Les élections d'octobre donnent la possibilité de changer les choses. Il faut encourager les citoyens, en particulier les jeunes, à rejeter les partis ultranationalistes et les politiciens du passé, et à voter en faveur de leur avenir européen. Je suis convaincu que la Bosnie-Herzégovine peut réussir, mais seulement si les citoyens des trois peuples constitutifs s'y décident.

Ceci m'amène au deuxième obstacle fondamental à une paix durable. Tant que des criminels de guerre mis en accusation – notamment Radovan Karadzic et Ratko Mladic – restent en liberté, la stabilisation politique ne sera pas possible, la réconciliation ne sera pas possible et la primauté du droit ne pourra régner. L'objectif doit maintenant être leur arrestation. Ils sont des boulets autour de notre cou, qui jettent une ombre sur tout ce que nous essayons de réaliser. Le fait qu'ils continuent d'être en liberté enhardit les extrémistes de tous les camps et les encourage à résister, et cela intimide les modérés.

Plus que toute autre chose, l'arrestation de ces deux criminels de guerre changerait toute la configuration de la politique nationale. Leur arrestation permettrait de clore un chapitre tragique d'extrémisme brutal et ouvrirait la voie à la réconciliation et à la promotion de la fierté nationale et civique. Si l'on n'identifie et ne punit pas les coupables, on ne peut pas en fin de compte absoudre les innocents. À mon avis, pour arriver le plus rapidement à la paix et à la réconciliation en Bosnie-Herzégovine, il faut mettre fin à la culture de défi et d'impunité en arrêtant Karadzic et Mladic et en les faisant passer en jugement au Tribunal de La Haye. Il y a longtemps qu'on aurait dû prendre un engagement ferme dans ce sens.

Cela nous amène directement à la question de l'établissement de l'état de droit. Le nouveau Haut Représentant, Lord Paddy Ashdown, en a fait sa priorité. Je l'appuie totalement. Depuis sept ans, la MINUBH a été presque seule à rappeler que l'état de droit était essentiel pour la consolidation de paix et la transition vers une société moderne. Au départ, il était admis que l'état de droit ne pouvait être réalisé que par la réforme de la police. Le très étroit mandat international conféré à la MINUBH en 1996 a été confiné à la réforme et à la restructuration non administrative de la police.

Entre 1998 et 2000, le Programme d'évaluation du système judiciaire de la MINUBH a montré de façon concluante que toute la structure légale et judiciaire de la Bosnie-Herzégovine était dysfonctionnelle. Mais des efforts d'ensemble visant à réformer le système juridique n'ont pas été mis en oeuvre avant cette année.

En conséquence, il existe un déséquilibre entre les composantes de l'état de droit. La police locale et le personnel pénitentiaire ont atteint un plancher de professionnalisme et de fonctionnement démocratique dans l'exécution des missions de police. Tous les autres éléments – les tribunaux, les juges, les procureurs, les codes juridiques, les règles de preuve et la procédure pénale ainsi que le programme de protection des témoins – requièrent encore de vastes réformes et une restructuration.

La conséquence de l'absence de la gamme complète des composantes juridiques est que la criminalité organisée et la corruption politique menacent la viabilité de l'État et de la sécurité dans la région. Chaque semaine apparaissent de nouvelles révélations sur un haut niveau de corruption et d'illégalités. Parmi les exemples récents, on trouve : l'affaire de la Herzegovacka Bank, qui semble avoir été une escroquerie opérée par des dirigeants nationalistes pour extorquer plus de 100 millions de dollars aux Croates; des ventes illégales d'armes à des

extrémistes du Kosovo; la découverte de 7 000 obus de mortier dissimulés à Mostar; la découverte d'une fraude massive des services des douanes et dans certains ministères des finances. Il n'est vraiment pas possible d'évaluer avec précision l'étendue de la corruption. Mais un chiffre parlant est que la Banque centrale de Bosnie-Herzégovine a rendu près de 6,3 milliards de deutsche mark à la Bundesbank lors de l'introduction de l'euro cette année.

Le nouveau Haut Représentant a déjà accéléré le processus en introduisant une législation essentielle pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption. Mais si l'expérience de la MINUBH dans la réforme et la restructuration de la police témoigne de l'ampleur des ressources et de l'intensité des efforts nécessaires pour réformer une partie du système juridique, la mesure des problèmes qui demeurent ne devrait pas être sous-estimée. Une société qui fonctionne et qui est régie par l'état de droit ne peut pas être établie du jour au lendemain.

Voilà le noeud du paradoxe que j'ai mentionné tout à l'heure. La MINUBH est allée aussi loin qu'elle a pu pour réformer la police locale – nous sommes en avance sur ce terrain. Mais des failles structurelles dans le système juridique, ainsi que des problèmes politiques en suspens rendent nécessaires le maintien de l'engagement et du soutien international. La communauté internationale est sur le bon chemin, mais il faudra de la détermination, de la persévérance et des ressources substantielles pour achever le travail commencé il y a sept ans, et pour laisser la Bosnie-Herzégovine dans les conditions d'un État viable sur la voie de l'intégration européenne.

En ce qui concerne la MINUBH, le rapport du Secrétaire général (S/2002/618) dont est saisi le Conseil détaille les réalisations de la Mission depuis novembre 2001. Pour replacer ces réalisations dans leur contexte, je voudrais brièvement décrire ce qu'étaient les forces de police en Bosnie-Herzégovine au début du déploiement de la MINUBH. En 1996, il y avait environ 44 000 policiers, organisés sous forme de forces paramilitaires selon des groupes exclusivement monoethniques. La plupart des policiers n'étaient pas formés. Les équipements de police étaient constitués simplement d'équipement militaire. Les policiers fermaient les yeux sur les crimes interethniques, voire les aidaient ou les encourageaient. La coopération en matière de police entre les parties était inexistante. Les seules frontières qui importaient étaient les lignes d'affrontement entre les parties récemment en conflit.

Aujourd'hui, la MINUBH en est à l'étape finale de création d'une force de police moderne digne de l'Europe. Dans chacun des six programmes principaux du plan d'exécution du mandat, il y a eu des changements tant qualitatifs que quantitatifs. Et dans chacun de nos projets, nous avons cherché à contribuer aux objectifs plus larges de maintien de la paix en encourageant la participation et la responsabilité locales.

Dans le domaine de la réforme de la police, nous avons été la première organisation à faire des recherches approfondies sur les fonctionnaires, pour vérifier le statut de leur logement, leur casier judiciaire, leurs compétences universitaires et leur comportement en temps de guerre. La certification finale des 17 000 policiers environ qui ont été acceptés à titre provisoire dépend des résultats des recherches.

Dans la restructuration de la police, nous avons transféré la charge de mener des réformes structurelles de leur organisation aux policiers locaux, à travers des équipes de gestion du changement. Notre programme d'analyse des organisations examine les déficiences structurelles, héritées de la guerre, qui sapent le professionnalisme des policiers. Par exemple l'entité Republika Srpska n'a pas de système de grades pour ses policiers, ce qui laisse ouverte la porte à la corruption et au trafic d'influence pour les promotions.

La représentation des minorités dans la police s'est améliorée, mais pas aussi rapidement que nous l'aurions espéré. La MINUBH a fait tout ce qu'elle a pu dans le cadre de son mandat pour encourager le recrutement de policiers appartenant à des minorités et pour mettre en place les mécanismes d'un changement durable à long terme. À l'exception de zones où il reste des extrémistes, le problème n'est plus celui de l'obstruction politique; c'est celui du manque de volontaires prêts à subir des réductions substantielles de leur salaire pour être affectés de l'autre côté des frontières des entités.

Le Groupe consultatif en matière de justice pénale de la MINUBH a rempli un vide déterminant dans le système juridique. Sans son expertise juridique, je doute qu'aucune des affaires criminelles les plus médiatisées ayant fait l'objet d'une enquête de police n'aurait pu bénéficier d'un jugement équitable. Cela s'est révélé particulièrement important dans les

poursuites engagées dans les affaires de trafic d'être humains; 83 affaires de ce type sont en examen, et 27 affaires sont en cours.

Le Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains est la plus vaste opération de lutte contre le trafic dans la région. La moitié des maisons closes de Bosnie-Herzégovine ont été fermées dans les 12 derniers mois; 1 632 femmes ont été interrogées; et 146 victimes ont bénéficié d'une assistance. Ce problème requiert des solutions régionales d'ensemble. Nous sommes prêts à coopérer avec d'autres organismes internationaux, mais pour l'instant il semble qu'il y ait des actions parallèles et souvent non coordonnées.

Le Service de police des frontières est l'une des rares institutions multiethniques de l'État qui fonctionnent. Il a réduit la migration illégale à travers l'aéroport de Sarajevo de plus de 25000 en 2000 à moins de 400 cette année. Son plan d'opération sert de modèle pour d'autres États de la région, et tant la Serbie que le Monténégro sont intéressés à former leur personnel dans notre école de Service de police des frontières, en dehors de Sarajevo.

L'organisme d'État pour l'information et la protection est le dernier élément fondamental dont a besoin la Bosnie-Herzégovine pour s'intégrer pleinement dans la lutte internationale contre le crime. La Chambre des représentants en est saisie, et je pense qu'il devrait fonctionner cet automne.

Aucune de ces institutions n'existait il y a deux ans. Leur création a rendu possible la coopération policière régionale. Grâce à la Force d'intervention régionale lancée par la MINUBH, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie ont pu lancer des opérations conjointes avec les forces de police de Serbie et du Monténégro pour renforcer les frontières, lutter contre le trafic d'armes et les migrations illégales et pour intensifier les actions contre la criminalité organisée et le terrorisme.

La MINUBH contribue aussi à l'éducation civique et à la promotion des droits de l'homme. Notre campagne médiatique a expliqué les droits et obligations des citoyens dans leurs relations avec la police. Nous avons mené des programmes de sensibilisation du public à la violence domestique, et nous avons formé des porte-parole de la police dans le cadre de la police de proximité.

Comme le savent les membres, un contingent de police multiethnique de Bosnie-Herzégovine sert au Timor oriental. Un groupe d'officiers militaires sert en qualité d'observateur en Éthiopie et en Érythrée. Un deuxième contingent d'observateurs militaires sera déployé en République démocratique du Congo. Le mois dernier, j'ai signé l'accord final pour la formation d'une unité légère de transport multiethnique en vue de son déploiement au sein d'une opération de maintien de la paix de l'ONU cet été. La formation d'une unité avec les trois armées aurait été inconcevable il y quelques années seulement.

Ce ne sont pas des réalisations abstraites. Une action efficace de police dans les zones de retour a permis de réunir les conditions de sécurité essentielles à un nombre sans précédent de retours de membres des minorités. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés n'écarte pas la possibilité qu'il y ait plus de 130 000 de ces retours cette année – une augmentation de 30 % par rapport à 2001.

Je suis particulièrement heureux que la communauté internationale ait commencé à reconnaître les besoins particuliers de la zone de Srebrenica. Il ne s'agit pas de soulager les consciences; il s'agit d'offrir un avenir meilleur à la population d'une zone négligée et qui a connu une tragédie. La récente conférence de donateurs pour le Programme de relèvement de la région de Srebrenica organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a récolté environ 4,2 millions de dollars en promesses de dons directs, ce qui représente un tiers de ce qui sera nécessaire pour les trois prochaines années. Même ce montant a déjà suscité de nouveaux espoirs et engagements de la part des trois municipalités concernées. Le PNUD voudrait créer rapidement une petite équipe de coordination et de gestion à Srebrenica. Mais je suis profondément préoccupé par le fait que nous sommes sur le point de perdre les policiers appartenant à la minorité bosnienne qui y opère, en raison de l'incapacité de la Fédération à tenir son engagement de payer les salaires et les suppléments à la police locale.

Je pense donc que les succès de la MINUBH se sont concrétisés à trois niveaux. Premièrement, le plan d'exécution du mandat assure à la MINUBH une unité d'objectifs stratégiques et une stratégie de sortie. Des échéances et des indicateurs de réussite nous maintiennent sur la bonne voie, et fournissent une méthodologie pour concrétiser nos buts et objectifs. La

MINUBH est donc l'exception, vu que l'achèvement du mandat pour les autres grandes organisations internationales ne semble pas imminent.

Deuxièmement, nos réalisations concrètes encouragent l'instauration de la confiance au plan local et la sécurité au sein des institutions de police. Le fait que la sécurité ne soit plus un problème pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées nulle part en Bosnie-Herzégovine constitue un changement radical dans l'action de la police. Nous avons également renforcé cet aspect avec 478 projets de fonds d'affectation spéciale d'un montant dépassant 24 millions de dollars, pour fournir une aide en matière d'infrastructures de base aux communautés locales, et près de 16 millions de dollars ont été fournis pour une assistance relative à l'équipement et aux installations de la police.

Troisièmement, il y a le domaine des changements systémiques que nous avons réalisés pour créer une force de police adéquate en Europe. À l'achèvement de notre projet d'analyse des systèmes et de la mise en place de l'organisme d'État pour l'information et la protection, la Bosnie-Herzégovine aura un appareil de lutte contre la criminalité d'un État moderne, prêt à assumer son rôle au niveau international.

Trois problèmes entravent l'exécution de notre mandat principal. Les financements locaux sont insuffisants pour maintenir ou déployer pleinement le Service de la police des frontières, qui couvre présentement 88 % de la frontière. J'exhorte les pays qui bénéficient le plus de contrôles frontaliers effectifs à revoir la façon dont ils peuvent aider à la finalisation de ce projet.

Le poste de chef permanent de la police dans toutes les administrations de police est vital pour protéger le travail des forces de l'ordre d'ingérences politiques. Vendredi dernier, le Premier Ministre de la Fédération a donné son accord verbal pour l'adoption de la législation requise. Je demande instamment au Conseil d'insister pour qu'il le fasse sans délai.

La démission du premier chef de police adjoint bosnien en Republika Srpska, à Srebrenica, constitue une grande perte pour une communauté qui venait de retrouver l'espoir en l'avenir. Si la Fédération avait tenu ses engagements de longue date consistant à fournir une aide en salaires aux officiers de police dans la région de Srebrenica, cela n'aurait pas eu lieu. À long terme, des solutions plus durables pour appuyer les policiers des minorités devront être trouvées, mais pour le moment, la Fédération doit tenir ses engagements.

Je voudrais terminer par quelques commentaires sur la transition vers la Mission de police de l'Union européenne. Le nouveau Commissaire du Groupe international de police (GIP), Sven Frederiksen, du Danemark, a pris ses fonctions le 1er juin et achèvera le mandat de la MINUBH avant de devenir le chef de la Mission de l'Union européenne, le 1er janvier 2003. L'Équipe de planification de l'Union est en place, elle cohabite essentiellement avec le GIP dans la Maison des Nations Unies à Sarajevo. Notre personnel fournit une assistance à cette équipe pour assurer une transition sans heurt. Nous sommes en contact étroit avec le Haut Représentant, qui aura une autre fonction en tant que principal représentant de l'Union européenne sur le terrain, et avec des responsables de l'Union européenne venus de Bruxelles.

De façon générale, la planification semble bien se passer. Mais je dois insister sur le fait que le succès de la Mission de l'Union européenne dépend de l'instauration de relations de soutien mutuel avec la Commission européenne, et notamment le programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS). L'une des contraintes subies par la MINUBH a été que nous n'avions pas accès à un financement garanti pour des projets prioritaires. Je demande instamment à l'Union européenne et à la Commission européenne de s'assurer dès le début que leurs projets et priorités de financement se renforcent mutuellement. Le fait d'établir des priorités constitue le premier défi qu'elles doivent relever ensemble.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais terminer en réitérant mes remerciements au Conseil pour le soutien sans faille qu'il n'a cessé d'apporter à la MINUBH. Sous réserve de sa décision, nous sommes sur le point de mener à bien le programme de réforme et de restructuration de police le plus important que l'ONU n'ait jamais entrepris. Nous achevons notre mission, la tête haute. C'est le soutien du Conseil ainsi que le dévouement des hommes et des femmes qui servent la MINUBH, qui ont rendu ce succès possible.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Klein de son exposé exhaustif. Le Conseil de

sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations antérieures, je voudrais inviter les membres du Conseil à tenir des consultations informelles pour poursuivre notre discussion sur cette question.

La séance est levée à 10 h 45.